Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_21-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 3

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Corentin POILBOUT

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_21-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme HUBERT**

Conseil municipal

Délibération

21 - Centres sociaux - Projets sociaux de territoire

Exposé des motifs

La Ville de Saint-Brieuc compte trois centres sociaux sur son territoire :

- le centre social Cap Couleurs, au Plateau, sur le quartier est ;
- le centre social la Puce à l'Oreille, à la Croix Saint-Lambert, sur le quartier sud ;
- le centre social la Ruche, implanté sur le quartier de Waron-Point du Jour, à l'ouest.

Partout en France, ce sont les CAF (Caisse d'allocations familiales) qui donnent l'agrément ou *labellisation* « centre social » aux structures (le plus souvent associatives, parfois communales) qui le sollicitent et s'appuient sur un projet social de territoire (PST) d'une durée de quatre ans.

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)[1] , dans sa circulaire, définit la cadre d'un centre social, les critères attendus et les deux missions principales qui lui sont conférées :

- **un lieu de proximité à vocation globale**, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale : accueil, activités et services pour repérer les besoins et les attentes des usagers et des habitants ;
- **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets et favorisant la vie sociale et la vie associative.

Et cinq missions complémentaires :

- organiser une **fonction d'accueil** et d'écoute des habitants-usagers ;
- assurer une attention particulière aux **familles et aux publics fragilisés** ;
- développer des **actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population** et du territoire ;
- mettre en œuvre une organisation et / ou un plan d'actions visant à développer la participation et **la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;**
- organiser la concertation et la **coordination avec les professionnels** et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Par ailleurs, à travers sa circulaire, la CNAF invite les centres sociaux à développer spécifiquement un projet « familles », visant à répondre aux problématiques familiales du territoire et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif (actions collectives, services de soutien à la parentalité, articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire).

[1] Circulaire relative à l'animation de la vie sociale, du 20 juin 2012

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_21-DE

Chaque centre social doit donc préparer et rédiger un PST d'une durée de quatre ans. C'est ce projet social, une fois agréé « animation globale », par la CAF qui donne lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le centre social pour quatre ans. Ces centres sociaux peuvent aussi bénéficier du soutien de co-financeurs, les communes, le plus souvent.

A Saint-Brieuc, les trois centres sociaux briochins, ainsi labellisés depuis des décénnies, sont en gestion directe de la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor (CAF 22) avec le soutien financier de la Ville pour moitié des charges de fonctionnement (les termes de ce soutien sont définis dans la convention cadre d'objectifs et de financement Ville-CAF).

Ils conduisent chacun, depuis plusieurs mois, le renouvellement des projets de territoire qui arrivent à échéance : il convient donc pour la Ville en tant que partenaire, contributrice et co-financeur, de prendre connaissance des nouveaux projets 2026-2029 avant examen pour labellisation par la CAF 22 courant mars 2026.

La méthodologie, renouvelée cette année, consiste à conduire, en premier lieu, un bilan du projet précédent, puis, dans un second temps, un diagnostic social du territoire, comprenant un recueil de données statistiques et un recueil de données sensibles, auprès des habitants, associations, institutions par la voie de questionnaires. Ce diagnostic donne le portrait du quartier avec les caractéristiques sociodémographiques de la population et permet de **faire émerger les enjeux majeurs d'après les habitants et les acteurs** du quartier. Ces enjeux seront ainsi le cap que se fixe l'équipe et les bénévoles, pour les quatre prochaines années afin de conduire un « chemin de changement », en coopération avec les associations, les institutions, les acteurs du quartier.

Les projets sociaux de territoire présentés en annexe sont ainsi le fruit d'un processus de plusieurs mois. Les enjeux majeurs identifiés par les habitants, les associations et les structures du quartier, dont les équipements municipaux sont :

Cap Couleurs, volet animation globale

- le soutien des habitants dans leurs difficultés sociales (alimentation, précarité…) ;
- l'amélioration matérielle et environnementale du cadre de vie des habitants (espaces publics, logement).

Cap Couleurs, volet famille

- le répit parental comme levier de bien-être familial et personnel ;
- l'amélioration de la santé des parents et des enfants (prévention, loisirs, alimentation, enfants à besoins spécifiques).

La Puce à l'Oreille, volet animation globale

- la vie animée des quartiers : lien social, entraide, solidarité ;
- la qualité de l'information dans les quartiers par et pour les habitants ;
- la santé, le bien-être, l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- l'organisation du pôle de vie de quartier portée par le Collectif sud.

La Puce à l'Oreille, volet famille

- l'isolement des familles monoparentales ;
- la lisibilité de l'offre territoriale pour les parents et les acteurs ;
- le dialogue entre les familles et les acteurs de l'éducation.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_21-DE

La Ruche, volet animation globale

- l'amélioration du vivre ensemble ;
- le renforcement de l'accès à la santé et à l'alimentation ;
- l'accompagnement de la transition écologique.

La Ruche, volet famille

- l'accès au répit parental ;
- l'amélioration de l'éducation des enfants ;
- la régulation de l'utilisation des écrans par les enfants et les parents.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les projets sociaux de territoires présentés par les trois centres sociaux.

Présents : 38	Pouvoirs : 3	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS
MAIRIE de St BRIEUC (Côtes d'Armor)	